



# Consultation publique

## Présentation du projet de nouvelle circulation

### Suite à réunion publique du 15 juin 2026

#### Contexte et ambition du projet

La commune de Mortefontaine souhaite faire évoluer son plan de circulation afin d'améliorer la sécurité routière, de réduire le trafic de transit dans les rues les plus habitées et de préserver le cadre de vie. Le projet porte principalement sur deux secteurs : le hameau de Montaby et le centre-bourg. La démarche est conduite dans un esprit de concertation. Toutefois, le conseil municipal reste maître de sa décision.

#### 1. Montaby : sécuriser la sortie vers la RD 922

La difficulté principale concerne la sortie actuelle à côté de l'impasse de la Ramée vers la RD 922. Cette sortie est jugée sensible en raison du manque de visibilité et des manœuvres nécessaires pour s'insérer sur la route départementale. Le principe proposé consiste à créer un sens unique entrant par l'accès situé côté Cerf. Les véhicules pourraient entrer dans Montaby par cet accès, mais ne pourraient plus en sortir. La sortie se ferait par l'autre accès, côté Loisy, qui resterait en double sens. Cette organisation permettrait de supprimer le point de sortie le plus accidentogène, de sécuriser les déplacements et de rendre la circulation interne plus lisible.

#### 2. Bourg : limiter le trafic de transit sur rue Corot et rue de l'église

Dans le centre-bourg, l'objectif est de réduire les circulations de transit dans les rues résidentielles, notamment rue Corot et rue de l'Église. Ces rues pourraient être davantage réservées aux riverains, aux visiteurs, aux piétons, aux vélos et aux personnes ayant une destination locale. La rue Corot serait en double sens interdit et réservée aux seuls riverains automobilistes, afin de mieux maîtriser les flux. Les véhicules traversant simplement la commune seront orientés vers des axes plus adaptés, comme la rue du Val. L'ensemble des emplacements de parking sera revu.

#### 3. Rue de Nerval : limiter la vitesse à 30 km/h

La commune souhaite également interroger les habitants sur la limitation de vitesse rue de Nerval. Deux possibilités pourront être présentées : maintenir la limitation à 50 km/h ou abaisser la vitesse à 30 km/h, ce que souhaite le conseil municipal. L'enjeu est de trouver un équilibre entre la fluidité de circulation sur cet axe et la sécurité des piétons, des cyclistes et des riverains.

#### Mise en œuvre et consultation

La mise en œuvre du projet nécessiterait des adaptations concrètes : pose de panneaux réglementaires, marquage au sol, signalisation horizontale, organisation du stationnement et information des usagers. Avant toute décision, la commune souhaite recueillir les observations de la population et organiser une consultation citoyenne. L'objectif final est de construire un plan de circulation plus sûr, plus clair et mieux adapté à la vie quotidienne des habitants de Mortefontaine et de Montaby.

# BULLETIN DE CONSULTATION PUBLIQUE

Présentation du projet de circulation – Mortefontaine et hameau de Montaby

Consigne : cochez une seule case par question.

## Question 1 – Montaby – sécuriser la sortie vers la RD 922

Êtes-vous favorable à la mise en place d'un sens unique entrant par l'accès situé côté Cerf / impasse de la Ramée, avec sortie par l'accès côté Loisy ?

**Oui**

**Non**

**Sans avis**

## Question 2 – Rue Corot et de l'Église – limiter le trafic de transit

Êtes-vous favorable à la limitation du trafic de transit rue Corot et rue de l'Église, avec accès maintenu aux riverains, visiteurs, piétons, vélos et personnes ayant une destination locale ?

**Oui**

**Non**

**Sans avis**

## Question 3 – Rue de Nerval – limiter la vitesse à 30 km/h

Êtes-vous favorable à l'abaissement de la vitesse à 30 km/h rue de Nerval ?

*Un vote « Non » correspond au maintien de la limitation actuelle à 50 km/h.*

**Oui**

**Non**

**Sans avis**

**Bulletin à déposer en mairie avant le 27 juin 2026**

**Une signature sur un registre vous sera demandée**

**Vous pouvez consulter les panneaux en mairie et/ou prendre RDV pour information**

**Merci de votre participation**